

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 22/02/2016

Date de la convocation:  
16/02/2016  
Date d'affichage:  
17/02/2016

L' an 2016 et le 22 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 26

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, M. WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. BALL Jean-Claude, M. WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, MM : NICASTRO Gérard, OTT Alexis, PETER Guillaume, SITTER Pierrot, SUSS Charles

Secrétaire de séance :  
M. KREISS Alfred.

Réf : 044.2016  
Vote : A la majorité  
Pour : 23  
Contre : 1  
Abstentions : 4  
Mention exécutoire : Non

**044.2016 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet - gestion administrative des projets.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 87-1107 du 31 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,*

Envoyé en préfecture le 04/03/2016  
Reçu en préfecture le 04/03/2016  
Affiché le   
ID : 067-200013050-20160222-D\_CC\_044\_2016-DE

*Vu le décret n° 87-1109 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,*

*Considérant les besoins du service,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, quatre abstentions, décide :**

- **De créer un poste permanent d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet, affecté au pôle fonctionnel, et en charge de la gestion des marchés publics et des dossiers de cofinancements de projets,**
- **D'autoriser le président à procéder à la déclaration de vacance du poste,**
- **De fixer la rémunération de cet agent conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante (catégorie C),**
- **D'autoriser le président à signer tous documents y afférent.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/03/2016

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

